

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

L'an deux mille vingt- deux, le 07 juin, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal à la MAIRIE DE DELME, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Loïc KLOPP, Maire.

Date de la convocation  
01.06.2022

Etaient présents : M. Loïc KLOPP, M. Philippe EULRY, Mme Monique GUDIN, M. Emmanuel COLSON, Mme Elisabeth CHABEAUX, M. Claude CORSAINT, M. Didier THESE, Mme France BERETTA, M. Xavier GROSCLAUDE, Mme Claire MATHE, M. Michel FORFERT, Mme Christelle LEDIG, M. Stéphane BOURGUIGNON  
Etaient absentes :  
Mme Francine FRANCOIS a donné procuration à Mme Monique GUDIN  
Mme Christelle PILLEUX a donné procuration à Mme Claire MATHE

Un scrutin a eu lieu, Madame Elisabeth CHABEAUX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **1. Renouveaulement de la ligne de trésorerie – Année 2022**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les démarches conduites pour la mise en place d'une ligne de trésorerie pour le financement des investissements inscrits au Budget Primitif 2021 et les caractéristiques retenues :

- Montant : 440 000 €
- Type d'échéance : trimestrielle
- Index : Euribor 3 mois journalier (valeur de l'index : -0.55% à mai 2021)
- Taux Clients 0.50% (avec un taux plancher de de 0.50%)
- Durée 12 mois
- Commission d'engagement : 484.00 €

Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 15 juin 2022 et peut être renouvelée sous les conditions suivantes :

- Montant : 250 000 €
- Type d'échéance : trimestrielle
- Index : Euribor 3 mois journalier (valeur de l'index : -0.45% à mai 2022)
- Taux Clients 0.55% (avec un taux plancher de de 0.55%)
- Durée 12 mois
- Commission d'engagement : 300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, favorable à la proposition du Crédit Agricole de Lorraine et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **2. Département de la Moselle – Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques – 2022/2023**

Monsieur le Maire rappelle que la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.

Trois axes définis étaient :

- Accompagner l'évolution des services sur le territoire
- Animer et fédérer le réseau départemental
- Accompagner les communes et les établissements publics de coopération intercommunale par des services territorialisés adaptés.

Le Département de la Moselle propose de proroger sa durée jusqu'au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.3	Finances locales – Emprunts	Renouvellement de la ligne de trésorerie – Année 2022	2022/013
2	8.9	Domaines de compétences par thèmes - Culture	Département de la Moselle – Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques – 2022/2023	2022/013 2022/014

NOM / PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
KLOPP LOIC	MAIRE	
EULRY PHILIPPE	1 <sup>er</sup> ADJOINT	
GUDIN MONIQUE	2 <sup>ème</sup> ADJOINT	
COLSON EMMANUEL	3 <sup>ème</sup> ADJOINT	
CHABEAUX ELISABETH	4 <sup>ème</sup> ADJOINT	
PILLEUX CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à Mme MATHE
FRANCOIS FRANCINE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à Mme GUDIN
CORSAINT CLAUDE	CONSEILLER MUNICIPAL	
THESE DIDIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
BERETTA FRANCE	CONSEILLER MUNICIPAL	
GROSCLAUDE XAVIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
MATHE CLAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL	
FORFERT MICHEL	CONSEILLER MUNICIPAL	
LEDIG CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
BOURGUIGNON STEPHANE	CONSEILLER MUNICIPAL	

